



## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment l'article 2.2.8,
- Vu la délibération n°2024-38 de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 21 mars 2024, portant sur la délégation de compétences au Président,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Madame Alice GEVAERT, membre du Bureau de la CCI Grand Lille, à l'effet de signer tout acte d'engagement opérationnel de la CCI Grand Lille à mener des actions en faveur des quartiers prioritaires « politique de la Ville » en lien avec l'Office Intercommunal du Commerce et de l'Artisanat du Pays de Saint-Omer.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 15 avril 2024

**Philippe HOURDAIN**  
Président